



VEILLE SANITAIRE SUR LA CHINE

SOMMAIRE

Cliquez sur le titre qui vous intéresse pour lire la brève :

SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS

[Publication de la version finale de la réglementation sur l'enregistrement de formule pour la poudre de lait infantile](#) – La mise en application est prévue pour le 1^{er} octobre 2016

[Le Conseil d'État a publié le « plan d'action de prévention de pollution des sols en Chine »](#) – Les sols gravement pollués sont interdits à la culture de plantes comestibles et les sols non pollués dédiés à l'agriculture ne sont pas autorisés pour d'autres usages

[Renforcement de la surveillance des laits en poudre importés](#) – Suspension des agréments pour deux producteurs de laits en poudre étrangers

[La Chine reconnaît les 45 appellations bordelaises de vins tranquilles](#) – 1/3 des Indications Géographiques reconnues par la Chine sont françaises

[Nouvel appel à commentaire de la part de la CFDA sur la liste des ingrédients \(première liste\) pour les aliments santé \(health food\)](#) – La liste des ingrédients pour suppléments nutritionnels a été actualisée

[Appel à commentaire sur l'élargissement du champ d'application et des quantités d'utilisation pour 7 additifs alimentaires](#) – Les commentaires seront recueillis jusqu'au 15 juin 2016

[L'Association des consommateurs de Chine lance un appel : des alcools prêts à boire sans mention claire de leur caractère alcoolisé sont aussi consommés par des adolescents et enfants](#) – L'association appelle les parents, les distributeurs et les producteurs à prendre des mesures afin d'éviter la consommation de boissons alcoolisées par des enfants

[Un scandale relatif aux aliments en conserves importés révélé par le CIQ de Tianjin](#) – Des produits carnés et des produits aquatiques en conserves importés non conformes aux réglementations chinoises

ÉVOLUTIONS DU COMMERCE EXTÉRIEUR

[Etablissement d'un entrepôt de la CCIC en Nouvelle-Zélande](#) – La coopération entre la CCIC et l'AU-NZ Export Hub pourrait réduire les coûts et le temps de dédouanement

[Changyu et le groupe Wa ont signé un contrat de collaboration stratégique sur la province du Guangdong pour leur activité de vin importé](#) – Le partenariat se base sur l'expertise de Changyu en terme de sourcing de vins étrangers tandis que Wa apportera son expérience dans la distribution de vin importé

[Toujours des difficultés dans le développement de la chaîne du froid](#) – Coûts élevés, absence d'infrastructures et qualité instable des services logistiques posent des difficultés aux E-commerçants proposant des produits frais ou congelés

[Approfondissement de la coopération laitière sino-australienne](#) – Le premier Centre de Coopération et d'Echange de l'Industrie laitière sino-australienne a été construit dans la ferme de Junlebao Dairy au Hebei

ACTIONS DE COOPÉRATION FRANCO-CHINOISES DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE – EVENEMENTS D'INTERET

[La rencontre entre le ministre chinois de l'Agriculture et le ministre français de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt](#) – La coopération agricole sino-française devrait s'intensifier

GLOSSAIRE DES ACRONYMES UTILISES

SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS

Publication de la version finale de la réglementation sur l'enregistrement de formule pour la poudre de lait infantile – *La mise en application est prévue pour le 1^{er} octobre 2016*

La CFDA a publié sur son site internet le 8 juin 2016, la version finale de la réglementation sur l'enregistrement de formule pour poudre de lait infantile. Les poudres de lait infantile locales et importées doivent faire enregistrer leurs formules auprès de l'autorité compétente chinoise. En principe, chaque producteur peut faire enregistrer au maximum 3 gammes (9 formules différentes) comprenant chacune 1^{er} âge (0-6 mois), 2^e âge (6-12 mois) et 12-36 mois. Le certificat d'enregistrement de formule pour poudre de lait infantile est valable 5 ans. Le numéro d'enregistrement doit être indiqué sur l'étiquetage et le mode d'emploi du produit.

Thématique : Produits laitiers – Poudre de lait infantile

Date : le 8 juin 2016

Source : <http://www.sfda.gov.cn/WS01/CL0053/155260.html> (site internet de la CFDA)

Le Conseil d'État a publié le « plan d'action de prévention de pollution des sols en Chine » – *Les sols gravement pollués sont interdits à la culture de plantes comestibles et les sols non pollués dédiés à l'agriculture ne sont pas autorisés pour d'autres usages*

Le Conseil d'État a publié récemment un « Plan d'action de prévention de la pollution des sols » suivant lequel les sols seront classés en différentes catégories selon leur niveau de pollution. Les sols gravement pollués seront interdits à la culture de plantes comestibles. À partir du début 2017, une liste négative des sols pollués sera établie afin de mieux régler l'utilisation des sols. L'utilisation des différentes terres sera précisée.

Selon ce plan, une phase de recensement du niveau de pollution de sols dans toute la Chine sera organisée jusqu'à fin 2020, permettant l'établissement d'une liste de sols pollués. Sont abordées la prévention de l'utilisation non agricole des sols agricoles à protéger en priorité et la définition du principe de « pollueur – payeur » afin que ceux qui polluent les sols soient responsables de leur traitement et de leur entretien. Les dénonciations de pratiques polluantes y sont également encouragées.

Thématique : Sol – Pollution

Date : le 1^{er} juin 2016

Source : http://www.ce.cn/cysc/sp/info/201606/01/t20160601_12376527.shtml

Renforcement de la surveillance des laits en poudre importés – *Suspension des agréments pour deux producteurs de laits en poudre étrangers*

Le 1^{er} juin, la CNCA (Certification and Accreditation Administration of the People's Republic of China) a suspendu l'agrément de deux producteurs de laits en poudre étrangers. Le 12 mai, le CIQ de la province du Heilongjiang a détecté des problèmes dans les laits en poudre de Holle, de Lactana et d'Angi's land (noms des marques), les teneurs en vitamine A, en manganèse, en DHA (Docosahexaenoic Acid) et en C4-fraction n'étaient pas conformes aux normes. A noter que, le 20 mai, la CNCA avait déjà suspendu le producteur autrichien de laits en poudre, Agrana Stärke GmbH. D'après l'article, cela montre que la surveillance des autorités chinoises sur les laits en poudre s'est beaucoup renforcée. Du fait de la réglementation en vigueur, les entreprises de laits en poudre étrangères qui ne sont pas agréées, ont interdiction d'exporter leurs produits en Chine. Par conséquent, avec le renforcement de la surveillance, le nombre de laits en poudres importés devrait se réduire considérablement.

Thématique : Produits laitiers – Lait en poudre

Date : le 1^{er} juin 2016

Source :

https://mp.weixin.qq.com/s?_biz=MzA4MTAxMDAzNA==&mid=2688068504&idx=1&sn=71c993427449d82c857f34df7a916390&scene=1&srcid=0601P8RlhDZhACdmhy2YZP1&pass_ticket=8RiSks7XwO2tPLzupHZ%2FbNw43UCxPWABqN6oenRL3K6aX7J78lpYbr%2F5ivJU6imi#rd

La Chine reconnaît les 45 appellations bordelaises de vins tranquilles – *1/3 des Indications Géographiques reconnues par la Chine sont françaises*

L'AQSIQ a annoncé le 2 juin à Pékin que la Chine reconnaît désormais les 45 appellations bordelaises de vins tranquilles, une démarche importante dans la reconnaissance des Indications Géographiques (IG) entre les 2 pays. Le « cognac » fut la première IG française reconnue par la Chine, et, jusqu'à aujourd'hui, 1/3 des IG étrangères reconnues par la Chine sont françaises. La France est le pays dont les IG sont les plus protégées en Chine. (*ndlr : la liste avec les traductions chinoises des 45 IG est accessible via le lien ci-dessous*)

Thématique : Boissons alcoolisées – Identification géographique

Date : le 2 juin 2016

Source : http://www.aqsiq.gov.cn/xxgk_13386/jlqg_12538/zjgg/2016/201605/t20160531_467531.htm

http://news.xinhuanet.com/food/2016-06/02/c_129036087.htm

Nouvel appel à commentaire de la part de la CFDA sur la liste des ingrédients (première liste) pour les aliments santé (health food) – La liste des ingrédients pour suppléments nutritionnels a été actualisée

Suite à l'appel à commentaire de février dernier relatif à la 1^{ère} liste des ingrédients pour les aliments santé concernant uniquement les suppléments nutritionnels, relayé dans la veille sanitaire n° 36, la CFDA a lancé, le 2 juin 2016, un nouvel appel à commentaire sur la liste actualisée des ingrédients pour suppléments nutritionnels. Dans cette liste, plusieurs informations ont été précisées pour chaque ingrédient telles que le nom, la norme produit, le champ d'utilisation, la population ciblée, les fonctions nutritionnelles, la quantité recommandée, ainsi que des critères d'utilisation etc. Cet appel à commentaire prendra fin le 11 juin 2016.

Thématique : Aliments santé - Ingrédients

Date : le 2 juin 2016

Source : <http://www.cfda.gov.cn/WS01/CL0780/154625.html> (site internet de la CFDA)

Appel à commentaire sur l'élargissement du champ d'application et des quantités d'utilisation pour 7 additifs alimentaires – Les commentaires seront recueillis jusqu'au 15 juin 2016

La CFSA (China Food Center for Food Safety Risk Assessment) a diffusé, en mai dernier et par son courrier n° 66-2016, un appel à commentaire sur l'élargissement du champ d'application et des quantités d'utilisation pour 7 additifs alimentaires. Cette demande a été adressée aux MIIT, MOA, AQSIQ, CFDA, China Food Industry Association, China Drink Industry Association, China Dairy Product Industry Association, China Condiment Association, China Association of Bakery & Confectionery Industry, et China Food Additives & Ingredients Association. L'appel à commentaire prendra fin le 15 juin 2016.

Les 7 additifs alimentaires concernés sont : le dioxyde de carbone, le caramel ordinaire-classe I, l'acide lactique, la cellulose, le sulfite de sodium, le citrate de calcium, le lactate de calcium.

Thématique : Additifs alimentaires

Date : le 3 juin 2016

Source : <http://www.chinacondiment.com/news/54028> (site internet de China Condiment Association)

L'Association des consommateurs de Chine lance un appel : des alcools prêts à boire sans mention claire de leur caractère alcoolisé sont aussi consommés par des adolescents et enfants – L'association appelle les parents, les distributeurs et les producteurs à prendre des mesures afin d'éviter la consommation de boissons alcoolisées par des enfants

L'Association des consommateurs de Chine a constaté que les cocktails prêts à boire sont consommés non seulement par les adultes mais aussi par des adolescents voire des enfants. Ce type de produit constitué d'un mélange d'alcool et de jus, buvable directement dans la bouteille est considéré comme une boisson alcoolisée, la teneur d'alcool dépassant 3%. Cependant, les mots comme « alcool » ou « taux d'alcool » sont peu visibles sur les bouteilles, tandis que les mots tels que « contenant du jus » sont bien visibles, ce qui engendrerait fréquemment une mauvaise compréhension notamment de la part des adolescents. Cette association alerte les parents des adolescents sur l'importance de bien choisir les boissons pour leurs enfants. Elle rappelle aux distributeurs de ce genre de produit de ne pas les vendre aux mineurs et invite les producteurs de cocktail prêts à boire à bien modifier les packagings en faisant figurer clairement la mention « Alcool ».

Thématique : Boissons alcoolisées – Cocktails prêts à boire

Date : le 06 juin 2016

Source : http://www.cqn.com.cn/pp/content/2016-06/06/content_2992617.htm

Un scandale relatif aux aliments en conserves importés révélé par le CIQ de Tianjin – Des produits carnés et des produits aquatiques en conserves importés non conformes aux réglementations chinoises

Ces derniers jours, le CIQ de Tianjin a révélé un scandale concernant des aliments en conserves importés, dont des produits carnés en conserves non agréés pour pénétrer sur le territoire chinois, et des produits aquatiques en conserves ne disposant pas de certificat sanitaire. Le CIQ de Tianjin a déjà retourné ou détruit ces produits non conformes. L'AQSIQ a publié et mis à jour régulièrement la liste des produits carnés importés conformes aux normes d'évaluation. Les produits qui ne figurent pas sur la liste ne peuvent pas être importés. Par ailleurs, selon les dispositions applicables en matière d'inspection et de quarantaine des produits aquatiques importés et exportés, les certificats sanitaires fournis par les pays d'origine doivent être conformes aux normes établies par les autorités chinoises. Les produits n'étant pas accompagnés de certificats sanitaires ne peuvent pas être importés et devraient être retournés ou détruits.

Thématique : Produits en conserves

Date : le 6 juin 2016

Source : http://native.cnr.cn/phone/20160606/t20160606_522333021.html

ÉVOLUTIONS DU COMMERCE EXTÉRIEUR

Etablissement d'un entrepôt de la CCIC en Nouvelle-Zélande – *La coopération entre la CCIC et l'AU-NZ Export Hub pourrait réduire les coûts et le temps de dédouanement*

Le 1^{er} juin, la CCIC (China Certification & Inspection Co., Ltd.) a coopéré avec l'Australia and New Zealand Export Hub pour construire un entrepôt en Nouvelle-Zélande. Il s'agit du 1^{er} entrepôt construit à l'étranger sous la forme de coopération entre la CCIC et les exportateurs étrangers. Ce modèle pourrait réduire les coûts des exportations et le temps de dédouanement. En 2013, grâce au soutien de la municipalité et du CIQ de Shenzhen, le premier centre national de la traçabilité alimentaire de la CCIC a été établi dans la zone franche de Yantian, situé à l'est de Shenzhen. Le centre a développé un système de traçabilité et d'étiquetage pour les aliments importés, qui vise à renforcer leur surveillance sanitaire. Jusqu'à présent, les vins, les laits en poudre et beaucoup d'autres produits importés ont déjà utilisé le système d'étiquette permettant une traçabilité du produit développée par la CCIC. En 2015, le nombre des étiquettes utilisées a dépassé les 600 000 exemplaires. Grâce à l'établissement d'un tel entrepôt en Nouvelle-Zélande, l'inspection et la quarantaine pourraient être réalisées à l'origine, et cela devrait permettre de réduire considérablement le temps de dédouanement et son coût.

Thématique : Inspection – Traçabilité

Date : le 2 juin 2016

Source : http://epaper.southcn.com/nfdaily/html/2016-06/02/content_7552837.htm

Changyu et le groupe Wa ont signé un contrat de collaboration stratégique sur la province du Guangdong pour leur activité de vin importé – *Le partenariat se base sur l'expertise de Changyu en terme de sourcing de vins étrangers tandis que Wa apportera son expérience dans la distribution de vin*

Changyu Xianfeng et le groupe cantonnais Wa ont coorganisé le 29 mai une conférence de presse et signé un contrat de collaboration stratégique. Changyu, principal producteur de vin en Chine, a commencé à se développer sur le marché du vin importé depuis 2012, en complément de sa production locale. Le groupe a acheté 6 châteaux à l'étranger et réalisé des alliances avec les 5 châteaux « leaders » au monde. Aujourd'hui, Changyu a choisi Wa's Group créé en 2015 afin de dynamiser ses canaux de distribution tout en arrêtant de développer ses propres magasins. L'un de ses principaux chantiers est de construire un système de distribution O2O de vin d'ici 3 à 5 ans en profitant de son réseau basé sur une grosse équipe de vente qui compterait actuellement 300 000 personnes.

Des professionnels du secteur du vin importé estiment que la taille du marché du vin en Chine atteint 30 milliards de CNY et que la génération née après 1980, aimant plus le vin que l'alcool de riz traditionnel, représentera la principale communauté de consommateurs et portera le développement futur. D'après l'article, la vente de vin devrait bénéficier d'une croissance importante dans les 3 à 5 prochaines années à lier également aux campagnes de promotion et d'utilisation des nouveaux médias.

Thématique : Boissons alcoolisées – Développement

Date : le 2 juin 2016

Source : <http://gd.qq.com/a/20160602/023281.htm>

Toujours des difficultés dans le développement de la chaîne du froid – *Coûts élevés, absence d'infrastructures et qualité instable des services logistiques posent des difficultés aux E-commerçants proposant des produits frais ou congelés*

La livraison à domicile des produits frais est récemment entrée dans la vie quotidienne des consommateurs chinois. La livraison rapide de produits frais exigeant une température spécifique durant le transport reste cependant beaucoup plus difficile que la livraison à température ambiante. Selon le directeur logistique de la plateforme logistique Cainiao, ces difficultés sont liées à un manque d'infrastructures de base, par exemple, les transports de fruits inter-province par la route sont souvent réalisés à température ambiante et non en camions réfrigérés. Les camions réfrigérés ne représentent que 3% de la flotte totale. Les E-commerçants n'optent pas souvent pour la livraison réfrigérée en raison de son coût élevé, du manque de concurrence et de la qualité instable du service des différents fournisseurs. Les entreprises spécialisées sont de petites tailles et ne proposent pas de services interprovinces. Plusieurs pistes d'amélioration sont proposées : favoriser le développement des acteurs spécialisés de grande taille, innover en terme de matériaux et techniques notamment afin de baisser le coût du service et utiliser les nouvelles technologies afin d'optimiser le taux d'utilisation des équipements.

Thématique : Chaîne du froid – Problématique

Date : le 05 juin 2016

Source : http://paper.people.com.cn/rmrb/html/2016-06/05/nw.D110000renmrb_20160605_1-02.htm

Approfondissement de la coopération laitière sino-australienne – *Le premier Centre de Coopération et d'Echange de l'Industrie laitière sino-australienne a été construit dans la ferme de Junlebao Dairy dans la province du Hebei*

Le 6 juin, le Centre de Coopération et d'Echange de l'Industrie laitière sino-australienne a été inauguré en présence du ministre conseiller de l'Ambassade d'Australie, M. Gary Cowan, et du vice-président de Junlebao Dairy, M. Wang Shiwei. La cérémonie s'est déroulée dans la ferme de l'entreprise Leyuan, filiale de Junlebao Dairy. Après la cérémonie d'inauguration, la première formation sur l'industrie laitière a débuté. L'établissement du centre de coopération et d'échange de l'industrie laitière sino-australienne a pour objectif d'établir une plateforme d'échanges et de coopération, et de promouvoir le développement de la coopération de l'industrie laitière sino-australienne. En avril 2016, pendant la semaine australienne de Shanghai, l'Association laitière de la Province du Hebei et Junlebao Dairy ont signé un mémorandum de coopération en présence du ministre australien du Commerce et des Investissements et la Fédération des Fermes d'Australie. La construction du Centre de Coopération et d'Echange de l'Industrie laitière sino-australienne est le premier résultat de la coopération entre les trois parties.

Thématique : Produits laitiers – Coopération

Date : le 7 juin 2016

Source : http://www.hesitan.com/nyyw_xjxm/2016-06-07/178961.shtml

ACTIONS DE COOPÉRATION FRANCO-CHINOISES DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE – EVENEMENTS D'INTERET

La rencontre entre le ministre chinois de l'Agriculture et le ministre français de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt – *La coopération agricole sino-française devrait s'intensifier*

Le 2 juin, Han Changbin, le ministre chinois de l'Agriculture a reçu le ministre français de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, Stéphane Le Foll et sa délégation en Chine pour participer à la réunion des ministres de l'Agriculture du G20 organisée dans la ville chinoise de Xi'an. Han Changbin, le ministre chinois de l'Agriculture, a déclaré que la Chine s'efforçait d'accroître la production céréalière et d'assurer la sécurité sanitaire mondiale en collaboration avec des partenaires à travers le monde. D'après l'article, la collaboration sino-française agricole s'améliore, et les deux pays s'efforcent de développer des coopérations dans la sécurité sanitaire et le commerce des produits agroalimentaires. M. Han espère qu'à travers la cinquième session de la Réunion sino-française de l'Agriculture et la Transformation alimentaire qui se tiendra en France, la coopération agricole entre la Chine et la France sera encore renforcée.

Thématique : Coopération agricole

Date : Le 3 juin 2016

Source : http://www.agri.cn/V20/ZX/nyyw/201606/t20160603_5160920.htm

GLOSSAIRE DES ACRONYMES UTILISES

AQSIQ	General Administration Of Quality Supervision, Inspection And Quarantine
CCIC	China Certification & Inspection Co., Ltd.)
CIQ	China Inspection and Quarantine Bureau
CFDA	China Food and Drug Administration
CFSA	China Food Center for Food Safety Risk Assessment
CNY	RMB, devise chinoise
DHA	Docosahexaenoic Acid
IG	Indication Géographique
O2O	Online To Offline

Pour toute question ou suggestion relative à cette veille, nous vous remercions d'adresser un courriel à : pekin@businessfrance.fr
Vous souhaitez être abonné à cette veille, nous vous remercions d'adresser un courriel à : reglementaire-agro@businessfrance.fr

Rédacteurs : HUANG Yue – Agrotech bureau de Pékin
GAO Xing - Agrotech bureau de Shenzhen
Ying LI – Conseillère export réglementaire agrotech bureau de Pékin
Laure Elsaesser – Conseiller Export agrotech bureau de Pékin
Hélène Hovasse – Chef de pôle agrotech Chine
Sandrine Barrou - Chef de projet informations réglementaires Asie (hors ASEAN) – Océanie – TOM

Contact à FranceAgrimer : Véronique Looten - Chef du Pôle Animation Export – FranceAgriMer

© 2016 – Business France

© 2016 – Business France

Toute reproduction, représentation ou diffusion, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, sur quelque support que ce soit, papier ou électronique, effectuée sans l'autorisation écrite expresse de Business France, est interdite et constitue un délit de contrefaçon sanctionné par les articles L. 335-2 et L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

Clause de non-responsabilité

Business France ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication dans un but autre que celui qui est le sien, à savoir informer et non délivrer des conseils personnalisés. Les coordonnées (nom des organismes, adresses, téléphones, télécopies et adresses électroniques) indiquées ainsi que les informations et données contenues dans ce document ont été vérifiées avec le plus grand soin. Toutefois, Business France ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable d'éventuels changements.